



Que se passe t il apres un appel en grace pour condamnation par d

Par **kassyjona07**, le **19/07/2014** à **14:41**

bonjour, mon compagnon a un casier judiciaire, il a déjà fait de la prison à plusieurs reprises!! Il avait un tribunal ce 16 juin 2014 où il n'a pas pu se présenter suite à l'hospitalisation de notre fille aînée qui a subi des attouchements sexuels. Elle est restée hospitalisée du 16 juin au 20 juin 2014. Nous avons faxé la convocation du psychologue familial qui était le 16 juin 2014 avec une lettre demandant le report en expliquant le pourquoi!! Mais le jugement a quand même été rendu le 30 juin où son avocat était présent mais il a quand même été condamné à 1 an de prison ferme mais il était en attente de surveillance électronique pour le 25 septembre 2014. La police s'est présentée à mon domicile pour l'arrestation immédiate où il n'y était pas depuis. Il ne s'est pas encore rendu. Nous avons fait appel en grace. Est-ce vrai qu'avec la preuve du recommander la police ne peut plus le prendre en attente que le roi aie donner sa décision??? merci d'avance de votre réponse

Par **chaber**, le **19/07/2014** à **16:13**

bonjour [citation] en attente que le roi aie donner sa décision [/citation] Il n'y a plus de roi en France

Par **kassyjona07**, le **19/07/2014** à **16:26**

je ne suis pas de France mais de Belgique!!

Par **chaber**, le **19/07/2014** à **16:30**

il faut questionner un site juridique belge